



ADF



Association d'Aide aux Frontaliers

Communiqué de presse

Habsheim le 29 novembre 2024

Communiqué de presse de l'ADF : Un nouveau coup dur pour les frontaliers retraités

Les nuages s'accumulent une fois de plus au-dessus des frontaliers. L'ADF Association d'Aide aux Frontaliers tient à exprimer son profond désarroi face à une nouvelle mesure administrative qui met en péril la justice fiscale et l'équité sociale pour les retraités poly-pensionnés.

C'est désormais officiel une note récemment diffusée par l'administration centrale (Bureau SJCF - Sécurité Juridique et Contrôle Fiscal) fait suite au jugement du Conseil d'État du 25 octobre 2024. Ce dernier revient sur une décision de 2019 qui accordait un plafonnement de la CSG aux frontaliers poly-pensionnés, alignés sur leur retraite française.

Désormais, ce plafonnement est supprimé avec effet immédiat.

Les conséquences sont lourdes :

Une imposition renforcée : Les retraités poly-pensionnés devront désormais payer la CSG sur l'intégralité de leurs pensions, sans plafonnement.

Un double traitement inacceptable :

- 1) La CSG sera due sur l'intégralité des pensions de retraite pour ces frontaliers, sans plafonnement.
- 2) Ceux qui ont déjà bénéficié du plafonnement ne seront pas concernés par un rattrapage.
- 3) Par contre, pour les contrôles en cours, ou lancés à compter de ce jour, si la CSG n'a pas été déclarée ou que le montant doit être rectifié par l'administration, le plafonnement ne sera plus appliqué, même pour l'année 2023 et précédentes.

Un impact majeur sur les déclarations à venir : Les frontaliers devront adapter leurs déclarations fiscales dès l'an prochain, ce qui risque d'alourdir considérablement leurs obligations fiscales et administratives. La seule garantie obtenue à ce jour est que les plafonnements de CSG déjà appliqués ne seront pas remis en cause, sauf dans les cas où tous les revenus n'auraient pas été déclarés.

Cette décision marque une rupture brutale avec la stabilité juridique attendue par des milliers de retraités frontaliers. Ces derniers, déjà confrontés à des situations complexes et des charges administratives lourdes, se retrouvent une fois de plus pénalisés.

L'ADF dénonce fermement cette mesure qui frappe de plein fouet des milliers de frontaliers, souvent modestes, et alourdit une pression fiscale déjà difficilement soutenable. Alors que les frontaliers contribuent massivement aux économies locales et transfrontalières, cette mesure renforce un sentiment d'injustice et de discrimination.

Nous appelons les pouvoirs publics à reconsidérer cette décision et à engager un dialogue constructif avec les associations de frontaliers pour trouver des solutions plus justes et équilibrées.

L'ADF reste mobilisée et invite tous les frontaliers concernés à se rapprocher de notre association pour obtenir des conseils et des aides face à cette situation inédite.

Contact Presse : Jean-Marc KOENIG

associationadf68@gmail.com